

Département de l'Isère

Règlement PPRN type

Le document ci-après est un « règlement type », destiné à être décliné pour l'ensemble des PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) du département.

Dans le cas de Monestier du Percy, en l'absence de PPRN au sens strict, les aléas définis par l'analyse « enjeux risques » réalisée en 1990 ont été reportés sur le plan de zonage du PLU, et les rubriques du document ci-après qui s'appliquent à la commune ont été reportées dans le règlement du PLU au chapitre « règles communes à toutes les zones », section 4 « dispositions relatives à la protection contre les risques naturels ».